



« Pilote de dispositifs participatifs »

Programme prévisionnel* de la formation 2018-2019

50 jours de formation en centre repartis en 14 modules de septembre 2018 à juillet 2019

- Module 1 : Maîtriser la notion de participation : les différentes approches, les différents niveaux, les enjeux actuels, comprendre le positionnement des acteurs (3 jours)
- Module 2 : Analyser une demande, concevoir un dispositif de concertation ou de consultation et son évaluation (5 jours)
- Module 3 : Préparer, conduire et exploiter un entretien individuel ou semi-collectif (3 jours)
- Module 4 : Devenir un praticien réflexif (4 jours)
- Module 5 : Préparer et animer un processus de concertation (4 jours)
- Module 6 : Consolider ses écrits professionnels (2x1 jour)
- Module 7 : Préparer et animer un processus de consultation (3 jours)
- Module 8 : Concevoir et animer les réunions selon une approche participative (4 jours)
- Module 9 : Prévenir et réguler les conflits (2x2 jours)
- Module 10 : Repères pour communiquer dans un dispositif participatif (2 jours)
- Module 11 : Réguler un dispositif : assurer le suivi, alerter, proposer, ajuster (3 jours)
- Module 12 : Positionner sa structure dans le domaine des dispositifs participatifs (4 jours)
- Module 13 : Découvrir les usages possibles des technologies numériques en animation (1 jour)
- Module 14 : Maîtriser les outils participatifs (2 jours)

Une mission d'ingénierie : 140 heures à réaliser entre novembre 2018 et juillet 2019

Ces 140 heures, qui pourront être réalisées en plusieurs périodes, seront consacrées à la réalisation d'une mission d'animation en situation réelle. Il sera possible pour les participants de réaliser ces périodes au sein de leur structure si la mission est nouvelle, ou à conduire pour une autre organisation. Complément indispensable pour l'acquisition des compétences recherchées dans une perspective de professionnalisation.

Chaque participant dispose de 10h d'accompagnement individualisé et à distance par un professionnel expérimenté pour la réalisation de cette mission.

La réalisation et la soutenance d'un écrit professionnel

La mission d'ingénierie donne lieu à la production d'un écrit professionnel qui est soutenu en fin de formation devant un jury composé de professionnels et de représentants de l'AFB et de l'Ifrée. Cette soutenance est l'élément essentiel de la validation de la formation.

* L'équipe de formateurs se réserve le droit de procéder à quelques modifications si nécessaire. Les modules et dates définitives seront mentionnés dans la convention de formation.

Le calendrier prévisionnel* 2018-2019

Semaine 1 : du lundi 10 au vendredi 14 septembre 2018

| | | |
|---|---|--|
| <p>Se situer dans la formation</p> <p>Présentations des coordinateurs, des participants, du référentiel d'activités et du parcours de formation.</p> <p>1 jour</p> | <p>Module 1 : Maîtriser la notion de participation Histoire – principes – enjeux</p> <p>3 jours</p> | <p>Se situer dans la formation</p> <p>Présentation de la mission d'ingénierie et du référentiel d'évaluation.</p> <p>1 jour</p> |
|---|---|--|

Semaine 2 : du lundi 15 au vendredi 19 octobre 2018

| | |
|--|--|
| <p>Module 2 : Analyser une demande, concevoir un dispositif de concertation ou de consultation et son évaluation</p> <p>2 jours</p> | <p>Module 3 Préparer, conduire et exploiter un entretien individuel ou semi-collectif</p> <p>3 jours</p> |
|--|--|

Semaine 3 : du lundi 19 au vendredi 23 novembre 2018

| | |
|--|--|
| <p>Module 2 (suite) : Analyser une demande, concevoir un dispositif de concertation ou de consultation et son évaluation</p> <p>3 jours</p> | <p>Module 4 : Devenir un praticien réflexif : Participation à des rencontres de professionnels</p> <p>2 jours</p> |
|--|--|

Semaine 4 : du lundi 17 au vendredi 21 décembre 2018

| | |
|---|---|
| <p>Point sur les missions d'ingénierie</p> <p>1 jour</p> | <p>Module 5 : Préparer et animer un processus de concertation</p> <p>4 jours</p> |
|---|---|

* L'équipe de formateurs se réserve le droit de procéder à quelques modifications si nécessaire. Les modules et dates définitives seront mentionnés dans la convention de formation.

Le calendrier prévisionnel* 2018-2019 (suite)

Semaine 5 : du lundi 14 au vendredi 18 janvier 2019

| | | |
|--|--|---|
| Module 6 : Consolider ses écrits professionnels 1 jour | Module 7 : Préparer et animer un processus de consultation 3 jours | Module 4 : Devenir un praticien réflexif (suite) 1 jour |
|--|--|---|

Semaine 6 : du lundi 18 au vendredi 22 février 2019

| | |
|---|--|
| Régulation des parcours de formation 1 jour | Module 8 : Concevoir et animer les réunions selon une approche participative 4 jours |
|---|--|

Semaine 7 : du lundi 18 au vendredi 22 mars 2019

| | | |
|---|---|--|
| Module 4 : Devenir un praticien réflexif (suite) 1 jour | Module 9 : Prévenir et réguler les conflits 2 jours | Module 10 : Repères pour communiquer dans un dispositif participatif 2 jours |
|---|---|--|

Semaine 8 : du lundi 15 au vendredi 19 avril 2019

| | |
|--|--|
| Module 11 : Réguler un dispositif : assurer le suivi, alerter, proposer, ajuster 3 jours | Module 12 : Positionner sa structure dans le domaine des dispositifs participatifs 2 jours |
|--|--|

* L'équipe de formateurs se réserve le droit de procéder à quelques modifications si nécessaire. Les modules et dates définitives seront mentionnés dans la convention de formation.

Le calendrier prévisionnel* 2018-2019 (suite)

Semaine 9 : du lundi 20 au vendredi 24 mai 2019

| | | | |
|---|--|--|--|
| Module 9 : Prévenir et réguler les conflits (suite) 2 jours | Epreuve sur table Préparation des écrits professionnels 1 jour | Module 13 : Découvrir les usages possibles des technologies numériques en animation 1 jour | Module 6 : Consolider ses écrits professionnels (suite) 1 jour |
|---|--|--|--|

Semaine 10 : du lundi 1^{er} au vendredi 5 juillet 2019

| | | |
|--|---|--|
| Module 14 : Maîtriser les outils participatifs 2 jours | Module 12: Positionner sa structure dans le domaine des dispositifs participatifs (suite) 2 jours | Evaluation de la formation et préparation du jury 1 jour |
|--|---|--|

* L'équipe de formateurs se réserve le droit de procéder à quelques modifications si nécessaire. Les modules et dates définitives seront mentionnés dans la convention de formation.